

Département de l'Isère

---ooOoo---

**MISE EN COMPATIBILITE PAR DECLARATION DE PROJET
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COTE SAINT ANDRE**

---ooOoo---

ENQUETE PUBLIQUE

**Arrêté d'ouverture d'enquête de
Monsieur le Président de Bièvre Isère Communauté du 7 septembre 2016**

Tribunal Administratif de Grenoble : Décision du 19 juillet 2016

E 16000198/38

---ooOoo---

Conclusions personnelles et motivées

Les présentes conclusions concernent l'enquête portant sur la mise en compatibilité par déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme de la Côte Saint André.

La commune de La Côte Saint André, située entre Lyon et Grenoble dans le département de l'Isère, est couverte par un plan local d'urbanisme approuvé le 16 juillet 2013 et modifié en mars 2014. En particulier, le secteur de la place Berlioz, objet de la présente déclaration de projet, est encadré par l'orientation d'aménagement et de programmation n°2 (OAP 2).

L'aménagement de la place Berlioz et de ses abords et une réorganisation profonde de la circulation dans ce secteur s'avère nécessaire pour la sécurité des usagers et l'amélioration du cadre de vie des habitants. Dans cette perspective, des adaptations sont nécessaires dans la rédaction des orientations d'aménagement de l'OAP, dans la définition du zonage et dans l'écriture du règlement du PLU.

La commune (puis la communauté de communes Bièvre Isère suite au transfert de compétences du 1 décembre 2015) a décidé, par délibération du conseil municipal du 26 novembre 2015, d'engager une procédure de déclaration de projet pour l'aménagement du secteur de la place Berlioz. La mise en compatibilité du PLU de la Côte Saint André implique l'évolution des documents suivants :

- Rapport de présentation : à compléter par l'exposé des motifs des changements apportés.
- OAP 2 : suppression du bâtiment prévu aux Bains Douches.
- Zonage : création d'un sous-secteur « Ne » et suppression de 2 espaces boisés classés (EBC).
- Règlement écrit de la zone N suite à la création du sous-secteur « Ne ».

En vue de l'organisation de l'enquête publique nécessaire à la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE a, par décision du 19 juillet 2016 :

- désigné Madame Anne Mitault en qualité de commissaire enquêteur titulaire,
- désigné Madame Isabelle Barthe en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Par arrêté du 7 septembre 2016, Monsieur le Président de Bièvre Isère Communauté a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de mise en compatibilité du PLU de la Côte Saint André par déclaration de projet.

L'enquête a eu lieu en mairie de La Côte Saint André et au siège de Bièvre Isère Communauté à Saint Etienne de Saint Geoirs du 26 septembre au 29 octobre 2016 inclus, sur une durée de 33 jours consécutifs pendant lesquels le dossier d'enquête est resté à la disposition du public, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie et du siège de la communauté de communes, consigner éventuellement ses remarques sur les registres, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, domicilié pour les besoins de l'enquête en mairie de La Côte Saint André

Les quatre permanences du commissaire enquêteur ont eu lieu en mairie de La Côte Saint André, conformément aux termes de l'arrêté d'ouverture d'enquête aux dates suivantes :

- Mercredi 5 octobre 2016 de 13h30 à 16h30.
- Lundi 10 octobre 2016 de 9h à 12h,
- Jeudi 20 octobre 2016 de 9h à 12h,
- Samedi 29 octobre 2016 de 9h30 à 12h.

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions. Dans le même temps, s'est déroulée l'enquête de révision de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la Côte Saint André.

La population s'est fortement mobilisée durant l'enquête concernant la déclaration de projet.

Plus d'une cinquantaine de personnes se sont présentées durant les permanences, certaines revenant plusieurs fois pour des compléments d'information, pour exposer des remarques ou pour les inscrire dans les registres.

De très nombreux courriers ou courriels ont par ailleurs été adressés ou déposés en mairie, ou au siège de Bièvre Isère Communauté, à l'attention du commissaire enquêteur, ou lui ont été remis en main propre. Le commissaire enquêteur en a pris connaissance au fur et à mesure des permanences. Tous ces écrits ont été annexés dans les registres d'enquête. Le commissaire enquêteur a reçu toutes les personnes qui le souhaitaient.

Dans l'ensemble, le public a reconnu et souligné la nécessité d'un réaménagement global du secteur de la place Berlioz, principalement pour des motifs liés à la circulation dense, compliquée et dangereuse qui fait cohabiter de nombreux véhicules et une importante population scolaire.

En revanche, une forte opposition au projet de création de places de stationnement dans le jardin de Ville s'est manifestée, principalement sous la forme d'un tract distribué par les opposants au projet, dont la présentation pouvait laisser croire que l'emprise prévue pour les places de parking était très importante.

Au total, 345 observations ou courriers (dont une pétition de signatures en soutien au projet municipal) figurent dans les registres.

Après avoir analysé les pièces du dossier,
Après avoir visité les lieux à plusieurs reprises,
Après avoir vérifié la régularité de la procédure d'enquête publique,
Après avoir reçu le public lors des permanences,
Après avoir analysé les observations du public,
Après avoir pris connaissance des réponses apportées par le maître d'ouvrage,

Le commissaire enquêteur a établi les conclusions suivantes :

En dépit des points faibles du dossier :

- Quelques contradictions entre les différents documents, notamment entre la présentation d'un plan de l'OAP et le projet annoncé,
- La suppression de deux EBC,
- Une forte mobilisation contre le projet due en partie à un manque d'informations précises sur les aménagements prévus,

Mais en raison des points positifs suivants :

- L'Autorité environnementale, par décision du 30 août 2016, a dispensé le projet de déclaration de projet de toute évaluation environnementale au motif que les impacts sur la biodiversité étaient relativement limités (suppression de 2 EBC de petites dimensions et création d'une zone « Ne » dans le quart nord du jardin de Ville),
- un réaménagement global du secteur Berlioz améliorera sensiblement la sécurité des usagers,
- Les aménagements prévus seront travaillés avec l'architecte des Bâtiments de France pour affiner le projet et garantir son insertion et sa qualité paysagère,
- Le projet est situé dans le périmètre de l'AVAP et cette protection au titre du code du patrimoine permettra d'encadrer strictement la mise en œuvre des aménagements prévus de manière qualitative.

Le commissaire enquêteur émet un **avis favorable** au projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Côte Saint André par déclaration de projet.

Cet avis favorable est assorti de deux **recommandations** :

- Il conviendra de relire attentivement tous les documents et de rectifier les quelques erreurs matérielles qui s'y trouvent.
- Par ailleurs, le commissaire enquêteur encourage la commune à renforcer très en amont l'information et la concertation sur ses projets.

Saint Ismier le 29 novembre 2016

Le commissaire enquêteur Anne MITAULT